

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 octobre 2023

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMSDINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme SZCZYGLOWSKI – M. DOME (à compter du point 1) – Mme FARAONE – Mme JAKUBIAK – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** Mme STAUB (qui a donné procuration de vote à Mme THIL) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT pour le point 0) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. WILHELM.

**Absent :** M. ZERKOUNE.

**Point n° 4 :** Renouvellement des baux de chasse 2024-2033 - Choix des adjudicataires

Monsieur SCHMIDT, rapporteur :

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, le conseil est appelé à délibérer, après avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse, sur le choix des locataires.

Lors de la Commission Consultative Communale de la Chasse du 06 octobre dernier, les deux dossiers de candidature ont été examinés.

- **Pour le lot n°1**, le candidat est M. Alain BERTHOL, domicilié 27 rue de Guenviller à Hombourg-Haut. Il est titulaire du droit de chasse depuis 1997, après le décès de son père Georges BERTHOL, qui était lui-même adjudicataire du lot depuis plusieurs années. L'intéressé précise qu'il n'a jamais fait l'objet d'aucune condamnation. Il est titulaire d'un permis de chasse depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1992. En ce qui concerne ses garanties financières, il fournit une garantie de caution bancaire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe. Il fournit également une attestation d'assurance et un justificatif de son domicile.
- **Pour le lot n°2**, le candidat est M. Rémy ANDEL, domicilié 1 impasse des Fougères à Hombourg-Haut. Il est titulaire du droit de chasse depuis le 09 juillet 2018. Il est titulaire du permis de chasser depuis le 23 mars 1976. Il précise qu'il n'a fait l'objet d'aucune contravention susceptible de lui être reprochée. En ce qui concerne ses garanties financières, il fournit une garantie de caution bancaire du Crédit Mutuel de Cocheren/Freyding/Hombourg-Haut. Il fournit également une attestation d'assurance et un justificatif de son domicile.

Compte tenu de ce qui précède, après examen de la Commission Consultative Communale de la Chasse et après avis favorable des commissions « finances » et « urbanisme & environnement », le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en location la chasse communale, d'opter pour une reconduction des baux en cours par une convention de gré à gré avec les adjudicataires actuels, et d'habiliter Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 25 octobre 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER



*L. Muller*